

LE MEILLEUR INTÉRÊT DE L'ENFANT DONT LA GARDE EST CONTESTÉE: POINTS DE VUE DES JUGES ET DES EXPERTS

UNIVERSITÉ D'ÉTÉ

NOUVEAUX REGARDS SUR LA VIOLENCE CONJUGALE

Université de Montréal

24 août 2016

Elisabeth Godbout, postdoctorante

Université de Toronto



Social Sciences and Humanities
Research Council of Canada

Conseil de recherches en
sciences humaines du Canada



Canada

INTRODUCTION

- Lors d'une séparation, la plupart des parents arrivent à s'entendre sur le partage du temps parental.
- 7,7 % des dossiers présentent deux demandes divergentes pour la garde et le désaccord persiste au terme des procédures dans moins de 3 % des dossiers (Biland & Schütz, 2012)
- Les enfants dont la garde est disputée sont à risque: triangulation dans le conflit, exposition aux conflits et à la violence conjugale (Ayoub, Deutsch, & Maraganore, 1999; Drapeau, Gagné, & Hénault, 2004; Jaffe, Crooks, & Poisson, 2003; Johnston & Campbell, 1993)
- Le conflit interparental: fortement associé à l'adaptation des enfants (Amato & Keith, 1991; Emery, 1999; Grych, 2005; Hetherington, 1999; Kelly, 1998; Wallerstein & Corbin, 1999)
- Un enjeu de santé publique (Pruett & DiFonzo, 2014)

PROBLÉMATIQUE

Le meilleur intérêt de l'enfant (MIE): un principe général issu du droit qui est le seul critère relatif à la détermination de la garde (D.-Castelli & Goubau, 2005; Malacket, 2010)

Distinguer, au travers de multiples possibilités:

- la solution la plus favorable au bien-être psychologique d'un enfant (Emery, Otto, & O'Donohue, 2005)
- dans le contexte particulier qui caractérise sa situation (D.-Castelli & Goubau, 2005; Lavallée, 2005).

PROBLÉMATIQUE

Enjeux autour du principe du MIE:

- interdisciplinaires;
- sociaux;
- scientifiques.

MÉTHODOLOGIE

- Recherche qualitative
- Entretiens semi-dirigés (durée moy.: 1h40)
- Association libre, identification des débats et prises de position, exemples de la pratique (dernier dossier)
- Stratégies d'analyse: analyse de contenu thématique, matrices et formation de catégories conceptualisantes (Miles & Huberman, 2003; Paillé & Muchielli, 2008)

ÉCHANTILLON ($N = 27$)

- 11 juges de la Cour supérieure
 - 6 femmes, 5 hommes
 - Âgés de 55,4 ans en moyenne
 - Nommés à la Cour supérieure depuis 7,6 ans en moyenne
- 16 experts:
 - 9 travailleurs sociaux, 7 psychologues
 - 11 femmes, 5 hommes
 - Âgés de 51,3 ans en moyenne
 - 14,9 années de pratique en moyenne

RÉSULTATS



SENS DONNÉ AU MIE EN CONTEXTE DE SÉPARATION HC

Centré sur la réponse aux besoins psychologiques:

- **Continuité**

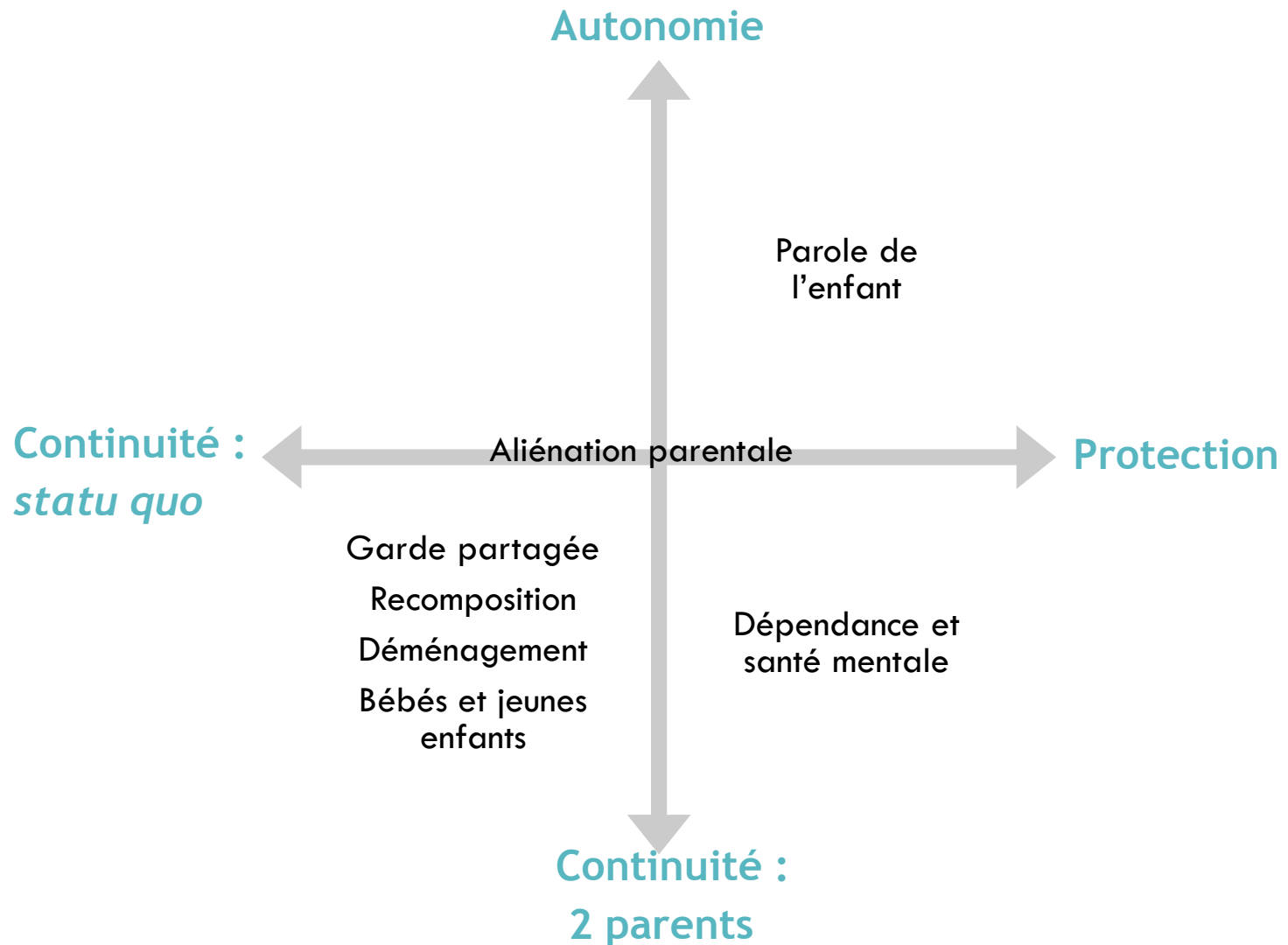
Préserver ce qui répond aux besoins de l'enfant dans son environnement actuel.

Continuer d'avoir accès à ses deux parents ($n=19$)

- **Protection**

Contre les risques, particulièrement ceux associés à la séparation hautement conflictuelle: tenir les enfants éloignés du conflit, améliorer la communication entre les parents ($n=18$)

PRINCIPES ORGANISATEURS DE LA REPRÉSENTATION SOCIALE DU MIE ET DÉBATS ASSOCIÉS



LES PRISES DE POSITION

- 1) La garde des bébés et des très jeunes enfants
- 2) L'importance du premier pourvoyeur de soins
- 3) La stabilité de l'enfant vs. le maintien des liens avec les deux parents
- 4) La communication et la coopération minimale entre les parents pour l'établissement d'une garde partagée
- 5) Le souhait de l'adolescent quant aux modalités de garde et d'accès

6) La violence conjugale

LA GARDE DES BÉBÉS ET DES TRÈS JEUNES ENFANTS

La garde partagée
n'est pas
appropriée (n=4)

**Accès courts/
fréquents/croissants
(n=15)**

La garde partagée
est parfois
appropriée (n=3)



Continuité: *statu quo*



Continuité: 2 parents

L'IMPORTANCE DU PREMIER POURVOYEUR DE SOINS

Je me rends compte qu'il y a des cas assez typiques, où la première figure parentale, la principale figure d'attachement de l'enfant, c'est la mère, parce qu'on est dans un modèle traditionnel ou quasi traditionnel, où la mère va, par exemple, prendre un congé maternité prolongé. Puis pour compenser la perte de revenus, le père va travailler comme un forcené [...]. Et là, rendu à l'éclatement du couple, on va essayer de faire passer le père pour un père absent, pour un mauvais père [...] Et moi, j'ai de l'empathie pour ces situations-là et l'idée n'est pas de blâmer la mère, mais c'est de voir ce qu'on peut faire pour le père aussi. (ju10)

Favoriser principal
pourvoyeur de
soins (n=2)

**l'autre parent
s'impliquer (n=11)**

Continuité: *statu quo*

Continuité: 2 parents

LA STABILITÉ DE L'ENFANT

[...] j'ai deux petits garçons justement, de deux ans et trois ans, maman se sépare, elle déménage à deux heures de route de chez papa. Les petits garçons ont toujours vécu avec les deux parents et là madame, elle ce qu'elle veut, c'est une fin de semaine sur deux pour le papa [...] j'ai statué une garde partagée, une semaine, une semaine. [...] ces garçons-là, leur père, c'est la fin du monde, c'est leur idole, c'est leur modèle, c'est un papa extraordinaire et une maman extraordinaire, vraiment là. (ts5)

Stabilité dans le
sens du *statu quo*
(n=4)

Stabilité dans les
liens avec les 2
parents (n=7)

Continuité: *statu quo*

Continuité: 2 parents

LA COMMUNICATION ET LA COOPÉRATION MINIMALE POUR L'ÉTABLISSEMENT D'UNE GARDE PARTAGÉE

La garde partagée n'est pas appropriée/a peu de chances de fonctionner lorsque l'enfant est fortement triangulé dans les conflits ($n=3$)

Protection

Le conflit ou le manque de communication ne sont pas des raisons suffisantes pour éviter une garde partagée ($n=16$)

Continuité: 2 parents

LE SOUHAIT DE L'ADOLESCENT

Le choix de l'adolescent
doit généralement être
respecté ($n=11$)

Autonomie

L'adolescent n'a pas la
maturité nécessaire pour
décider de ses modalités de
garde ($n=10$)

Protection + Continuité: 2 parents

LA VIOLENCE CONJUGALE

[...] tous les éléments d'une coparentalité n'étaient pas là. Tu sais, être capable de se parler, de prendre conjointement les décisions pour nos enfants, se respecter, ne pas dénigrer l'autre parent, en tout cas, les éléments qui doivent être là, ils n'étaient pas présents. Et j'avais proposé le maintien des visites supervisées, pour le moment [...]. (ts7)

[...] on a beaucoup de pères qui vont en visite supervisées suite à une séparation ou au moment de la séparation, parce qu'il y a de la violence conjugale reconnue ou à tout le moins, en procès. Et moi, j'ai bien de la difficulté avec ça, parce que je pense qu'on prive les enfants de quelque chose qui est assez important. Et souvent on va entendre que, par exemple, dans les ressources de mères violentées, les enfants sont très mal structurés. Bien oui, mais il y a non seulement une rupture, mais la privation d'un parent, qui peut-être, avait le rôle d'autorité dans la maison. (psy 6)

La violence et capacités parentales ne doivent pas être dissociées
(n=4)

Il y a nécessairement un mauvais parent / les allégations sont souvent fausses ou exagérées
(n=12)

Protection

Continuité: 2 parents

VARIATIONS SELON L'INSERTION SOCIALE?

- Peu de différences (homme/femme, niveau d'expérience)
- La stabilité dans le sens du *statu quo* et l'autonomie de l'adolescent sont davantage des points de vue de juges.

QUELLES SONT LES QUESTIONS QUI SUBSISTENT?

- Dans quelles conditions (âge de l'enfant, niveau et nature du conflit interparental, etc.) différents plans parentaux (garde partagée, garde exclusive, transitions fréquentes ou non d'un milieu à l'autre, etc.) soutiennent ou non l'adaptation de l'enfant et celle des membres de sa famille?
- Comment vont les jeunes pour qui une décision de garde a été prise par le tribunal?
- Les dispositifs visant la protection des enfants dont la garde est disputée sont-ils suffisants ou suffisamment employés, les allégations de violence conjugale sont-elles examinées avec toute l'attention qu'elles requièrent et la garde partagée est-elle fréquemment imposée par la cour dans un contexte de violence conjugale reconnue ou alléguée?

PÉRIODE DE QUESTIONS